

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BARRAUX AVIS DU MAIRE

Le Maire de la Commune a l'honneur d'informer ses administrés que le Conseil Municipal de BARRAUX se réunira en séance ordinaire le :

**JEUDI 18 MARS 2021 à 20H00
SALLE DES FETES DE LA GACHE - BARRAUX**

Toutefois, et afin d'assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroulera sans public (II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021
- Plan formation 2021 des conseillers municipaux
- Convention-intervention du pôle archives itinérantes-CDG 38
- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

FINANCES

- Compte de gestion 2020 ;
- Compte administratif 2020 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la Commune ;
- Taux d'imposition 2021 ;
- Instauration d'une taxe d'aménagement majorée ;
- Budget Primitif 2021 ;
- Emprunt – Opération Cœur de Village.

CULTURE

Convention Cinétoiles 2021-2026 avec la communauté de communes Le Grésivaudan

ENFANCE-JEUNESSE

- Convention avec la commune de Crolles pour l'accès des élèves de la commune au Centre Medico-Social
- Evolution des tarifs de la cantine

RESSOURCES HUMAINES

Evolution du tableau des effectifs

TRAVAUX

- Rue de l'Ancien Tram – demande de subvention à la communauté de communes Le Grésivaudan pour les travaux sur l'éclairage public
- Rue de l'Ancien Tram – demande de subvention au conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour la création d'un cheminement piéton

ACTUALITES, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES, CALENDRIER.

Le Maire,
Ingrid BEATINI

Affiché le : 12/03/2021

